

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

1696

13 des Enquetes

Declaration - Revendication de la mineure Heitapu, cultivateuse domiciliée à Itamaohuua.

Le nommé Cauapachu, agissant comme administrateur des biens de sa fille mineure Heitapu, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il agit la terre Vaiteama, sise à Paipio, d'une contenance de six acres, plantée de Cocotiers et maïs. Bornes au Nord par la montagne, au Sud par la terre Maamaahano, à l'Est par la terre Sioko, à l'Ouest par la terre Vaipapa.

La réclamante ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

arrêtons
La terre "Vaiteama", sise à Paipio, ci-dessus désignée, appartient à la nommée Heitapu.

Fait et arrêté à Ottawa le quinze avril mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

1697

144 des Enquetes

Declaration - Revendication de la mineure Heitapu, Cultivatrice, domiciliée à Itamaohuua.

Le nommé Cauapachu, agissant comme administrateur des biens de sa fille mineure Heitapu, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il agit la terre Mimino, sise à Paipio, d'une contenance d'un acre, plantée de Cocotiers. Bornes au Nord par la montagne, au Sud par la terre Ohocamanuiti, à l'Est par la terre Omapuhia, à l'Ouest par la terre Keitupa.

La réclamante ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

arrêtons
La terre "Mimino", sise à Paipio, ci-dessus désignée, appartient à la nommée Heitapu.

Fait et arrêté à Ottawa le quinze avril mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]